L'honorable Duff Roblin en ayant pris l'initiative, les premiers ministres des Prairies ont organisé il y a quelques années ce qui est maintenant connu sous le nom de Conseil économique des provinces des Prairies. De temps à autre, les premiers ministres des trois provinces des Prairies se réunissent pour étudier des problèmes d'intérêt commun et déterminer les politiques qui, au niveau provincial, amélioreront la conjoncture économique générale des Prairies. Il est à noter, monsieur l'Orateur, que les réunions du Conseil économique des provinces des Prairies ou du conseil économique des premiers ministres prennent de plus en plus, ces derniers temps, l'aspect de séances de protestation au cours desquelles les membres du conseil se plaignent des initiatives politiques inexplicables et incompréhensibles ou, au contraire, de l'absence d'initiatives de la part du gouvernement fédéral en ce qui concerne les problèmes spéciaux de l'économie des Prairies.

• (5.20 p.m.)

Je veux simplement mettre le doigt sur certains des problèmes qui s'exacerberont si on applique la mesure législative à l'étude, surtout si l'on procède hâtivement. Le gouvernement n'a pas présenté un bill de réforme fiscale où se trouvent incorporées des attributions des troix niveaux de gouvernement en matière d'imposition des ressources. Certes, il serait élémentaire, dans notre pays, qu'une réforme fiscale qu'on voudrait fondamentale, soit coordonnée avec les responsabilités et les attributions des gouvernements provinciaux. Le bill ne renferme aucune disposition satisfaisant à cette nécessité essentielle.

La deuxième lacune fondamentale, en ce qui concerne les responsabilités provinciales dans ce domaine, c'est que le bill réduit plutôt qu'il n'étend l'assiette fiscale des provinces. La réforme constitutionnelle est une autre initiative du gouvernement. Depuis trois ans, nous parlons avec de plus en plus d'insistance de modifications à apporter à la constitution. Un comité parlementaire a voyagé de collectivité en collectivité et de ville en ville au sujet de la mesure. On a signalé que le problème est d'ordre économique et non constitutionnel. Les provinces n'ont pas suffisamment de fonds pour honorer leurs obligations.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est expiré. Il ne pourra continuer qu'avec le consentement unanime de la Chambre. La Chambre consentelle à l'unanimité à ce que le député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) continue ses remarques?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): Il ne semble pas y avoir consentement unanime.

M. Bell: Monsieur l'Orateur, pourrait-on faire consigner que le gouvernement a refusé de nous accorder le temps voulu pour discuter de ce bill à l'étape actuelle?

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre. La présidence se doit d'observer le Règlement. Il n'y avait pas consentement unanime. La présidence doit maintenant donner la parole au député de Timiskaming (M. Peters).

L'hon. M. Dinsdale: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je regrette que les représentants ne me permettent de terminer mes observations vu la situation difficile où se trouvent les provinces de l'Ouest du fait de ce projet

de loi en particulier, mais je crois que la réponse de l'Ouest...

M. l'Orateur suppléant (M. Laniel): A l'ordre, l'honorable représentant a eu la parole. Maintenant c'est au tour du député de Timiskaming.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, depuis longtemps le public canadien est au courant des propositions de réforme fiscale. Toutes les discussions qui ont eu lieu, y compris celles de la Commission Carter, de la Commission Gordon et du Livre blanc de M. Benson, ont soulevé de nombreux points d'interrogation dans l'esprit du public sur le bien-fondé d'une réforme fiscale au Canada. Quelle forme devrait adopter le régime fiscal? Le même traitement devrait-il être appliqué aux riches et aux moins riches devant l'impôt? Comme d'autres représentants l'ont fait remarquer, beaucoup d'argent a déjà été dépensé.

En examinant les volumineux amendements à l'étude ainsi que les effets réels de ces réformes, on se demande, en fait, de quoi il est question. Si ces réformes fiscales étaient de portée assez générale pour toucher les secteurs les mieux articulés de notre économie, je suis certain que le public réclamerait l'égalité devant l'impôt entre les larges corporations et les familles avec un ou deux ou trois enfants. Il réclamerait que le régime fiscal n'exige que le minimum pour accomplir les choses nécessaires. Je crois aussi que le public canadien exigerait d'avoir son mot à dire sur la façon dont les affaires sont réglées en son nom. Il pourrait dire aussi qu'une grande partie des dépenses fiscales censées faites en son nom, ne le sont pas du tout, mais qu'en réalité, elles sont faites au profit d'autres personnes qui n'en ont pas besoin.

Le député de Grenville-Carleton (M. Blair) s'est opposé à l'amendement conservateur sous prétexte qu'il visait à ralentir les travaux de la Chambre. Il ne s'opposait pas directement à l'amendement, mais il présentait une requête en vue d'un poste qu'il détenait auparavant et qu'il pourrait retrouver. Un certain nombre de changements l'intéressaient. Il ne voulait certainement pas dire que les propositions fiscales dont nous étions saisis en juin avaient un certain rapport avec la situation actuelle.

Je suis souvent en désaccord avec les députés du parti conservateur parce que je ne vois pas à quoi ils tendent. Il est très facile d'observer les libéraux. Il font toutes sortes de bruit comme ils en ont fait à cette occasion. Ils offrent toutes les occasions d'agiter les gens et accordent ce qui est tout juste nécessaire pour remporter la prochaine élection sans nuire à leurs amis. C'est la différence qu'il y a entre un libéral et un socialiste. Je crois qu'on devrait avoir certains principes. Vous croyez en une réforme fiscale et essayez de la faire adopter ou vous vous limitez à envisager la prochaine élection et essayez de vous faire élire à bon marché avec l'argent du contribuable. Cette façon de faire ressemble certainement aux méthodes de Mackenzie King. J'ai noté avec intérêt les nouvelles séries d'émissions de Radio-Canada sur l'actualité canadienne, mais que renferment-elles qui satisfasse les libéraux? Une belle grande image de Mackenzie King. Nombreux sont ceux, j'en suis sûr, qui ont servi dans l'armée et qui ne sont plus des nôtres et qui se retournent dans leurs tombes.